

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 30 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 23/06/2020

**Présents :** M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, M. CAUMON Patrice, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige, M. BARRAU Martial, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille.

**Absents excusés :** M. MURET Jean-Luc qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain.

**Absents :** M. LAGARD Ludovic.

**Secrétaire :** Mme MATHIEU Jocelyne.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1/ Montants du fonds de caisse de la régie Tour et Plan d'Eau,
- 2/ Signature de deux conventions avec le Département pour les travaux du cœur de village – Tranche 2.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

### 1/ DÉLIBÉRATION 2020/052 : FISCALITE COMMUNALE 2020

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal des taux d'imposition des taxes directes locales fixées par l'Etat pour 2020. Il propose les nouveaux taux applicables, qui ne présentent pas d'augmentation pour cette année :

Foncier bâti :	11.57 %
Foncier non bâti :	67.71%
CFE :	15.41 %

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :*

- **ACCEPTE** ces propositions.

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 2/ DÉLIBÉRATION 2020/053 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2020 LOGEMENTS DE LEBREIL

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Logements de Lebreil 2020, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
<b>DEPENSES</b>	<b>24 152 €</b>	<b>130 715 €</b>	<b>54 900 €</b>	<b>185 615 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>24 152 €</b>	<b>133 520 €</b>	<b>52 095 €</b>	<b>185 615 €</b>

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Logements de Lebreil 2020.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Budget Annexe Logements de Lebreil 2020.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 3/ DÉLIBÉRATION 2020/054 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2020 LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE DE MONTCUQ

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2020, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
<b>DEPENSES</b>	<b>29 079 €</b>	<b>2 296 €</b>	<b>21 704 €</b>	<b>24 000 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>29 079 €</b>		<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2020.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2020.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 4/ DÉLIBÉRATION 2020/055 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2020, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
<b>DEPENSES</b>	<b>1 874 522 €</b>	<b>517 555 €</b>	<b>1 619 673 €</b>	<b>2 137 228 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 874 522 €</b>	<b>396 979 €</b>	<b>1 740 249 €</b>	<b>2 137 228 €</b>

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Primitif 2020.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Budget Primitif 2020.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

### 5/ DÉLIBÉRATION 2020/056 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village.

Ne prennent pas part au vote 3 élus exerçant la fonction de Président au sein d'une association concernée.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

- **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions aux associations au titre de l'année 2020 pour les montants mentionnés dans le tableau ci-après. Les crédits sont inscrits au budget 2020.

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

	Attribué 2020
AMICALE DONNEURS DE SANG	200
AMIS DES CHATS	550
ASS. PARENTS D'ELEVES	1 000
APE COLLEGE	300
ASSOS SPORTIVE COLLEGE	300
ASSOS COMMERCANTS	600
CINE CLUB FOYERS RURAUX	900
CLUB DU 3 <sup>e</sup> AGE	100
CLUB EUROPEEN	100
COCEEL	700
COMITE DES FETES	3 000
COM JUMELAGE CINGIANO	500
COM JUM. SAN GIORGIO	400
ENTENTE BDL MONTCUQ FOOT	5 000
MONTCUQ PATRIMOINE	0
FNACA	450
FUDOSHIN KARATE DO	300
DYNAFORM DU PLATEAU	300
LA HALLE AUX LIVRES	700
LES AMIS DE SAINT JEAN	0
PASTOURELS DE LA TOUR	500
LEZARD DE LA RUE	3 000
VIVA VOCE DE MTC Q B	300
MONTCUQ BASKET	2 000
MONTCUQ SPORT PASSION	0
MONTPATCH'	150
MUSIQUE COURS ET GRANGES	0
POINTS D'EAU	0
QUERCY CREACTIONS/CONTACT	500
RANDO MONTCUQUOISE	150
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 350
AM. POMPIERS BAL 14/7	0
ST HUBERT CLUB	500
PETANQUE DU QUERCY	700
TENER LESTEVA	300
COMITE DES FETES LEBREIL	900
COMITE DES FETES BELMONTET	0
VALPRIONDE LOISIRS	250
SAINTE CROIX LOISIRS	250
CHAMP DE GESTES	200
MEDIEVALES MONTCUQUOISES	500

	Attribué 2020
JEUX ET COMPAGNIE	500
CCAS	1 500
1000 MAINS A LA PATE	150
OUTIL EN MAINS	0
PECHE	1 000
ARBRE NOEL ECOLES APE	300
COOP SCOL. PRIMAIRE	1 800
COOP SCOL. MATERNELLE	3 000
MUTUELLE COUPS DURS	100
RESTOS DU CŒUR (CCAS)	
PREVENTION ROUTIERE	100
JENISHA	300
ADAR (100/CCAS)	100
SOUVENIR Français	200
NOMBRE D'OR	300
VOYAGE PRIMAIRE (versé 01/20)	4 500
RASED	400
RESTE DISPONIBLE	5 800
<b>TOTAL</b>	<b>47 000</b>

**6/ DÉLIBÉRATION 2020/057 : AMENAGEMENT DU SECTEUR HISTORIQUE DE MONTCUQ - OPERATION « CŒUR DE VILLAGE – TRANCHE 2 » : DEMANDE DE SUBVENTION « FAST » AU DEPARTEMENT DU LOT :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la 2<sup>e</sup> tranche des travaux pour l'opération « Cœur de Village » va démarrer prochainement avec une fin des travaux prévue pour le mois de Décembre 2021.

Cette 2<sup>e</sup> tranche concernera le boulevard Chapou, La Place de la République, la Rue du faubourg saint-Privat et l'allée des platanes.

La commune a la possibilité d'obtenir un Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales (FAST) auprès du Département du Lot pour un montant de 20%, soit 100 000€ (sur un plafond de dépenses éligibles de 500 000 €).

Nous sollicitons cette subvention ce jour, au titre de la 2<sup>e</sup> tranche, dont le montant des travaux s'élèvent à:

Tranche 2 : coût H.T des travaux	1 028 544.67€
Maîtrise d'œuvre	17 472.80€
<b>TOTAL H.T TRANCHE 2</b>	<b>1 046 017.47€H.T</b>

Le plan de financement pour cette tranche est le suivant :

DETR	287 735.00€
Département du Lot :FAST	100 000.00€
Subvention Région Aménagement et qualification des espaces publics:	100 000.00€
Fonds de concours Département	55 577.87€
Fonds propres	52 704.60€
Emprunt	450 000.00€
<b>TOTAL H.T</b>	<b>1 046 017 .47€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE le FAST auprès du Département du Lot
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette demande.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

**7/ DÉLIBÉRATION 2020/058 : AMENAGEMENT DU SECTEUR HISTORIQUE DE MONTCUQ - OPERATION « CŒUR DE VILLAGE – TRANCHE 2 » : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANCHE 2 A LA REGION AU TITRE DE L'AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la 2<sup>e</sup> tranche des travaux pour l'opération « Cœur de Village » va démarrer prochainement avec une fin des travaux prévue pour le mois de décembre 2021

Cette 2<sup>e</sup> tranche concernera le boulevard Chapou, La Place de la République, la Rue du faubourg saint-Privat et l'allée des platanes.

La commune a la possibilité d'obtenir des aides de la Région Occitanie, au titre de l'aménagement et la qualification des espaces publics, à hauteur de 25% des dépenses éligibles, sachant que cette subvention est plafonnée à 100 000€.

Nous sollicitons cette subvention ce jour, au titre de la 2<sup>e</sup> tranche, dont le montant des travaux s'élèvent à:

Tranche 2 : coût H.T des travaux	1 028 544.67€
Maîtrise d'œuvre	17 472.80€
<b>TOTAL H.T TRANCHE 2</b>	<b>1 046 017.47€H.T</b>

Le plan de financement pour cette tranche est le suivant :

DETR	287 735.00€
Département du Lot :FAST	100 000.00€
Subvention Région Aménagement et qualification des espaces publics:	100 000.00€
Fonds de concours Département	55 577.87€
Fonds propres	52 704.60€
Emprunt	450 000.00€
<b>TOTAL H.T</b>	<b>1 046 017 .47€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan de financement des travaux
- SOLLICITE auprès de Région Occitanie une aide au titre de l'aménagement et la qualification des espaces publics pour la tranche 2
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

**8/ DÉLIBÉRATION 2020/059 : DESIGNATION DES MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

VU l'article 1650-1 du Code Général des Impôts

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter six commissaires titulaires et six commissaires suppléants en nombre double ;

Considérant qu'un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune

Considérant qu'un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts

Dresse la liste de présentation figurant ci-dessous :

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
LACOMBE Monique 170 Chemin de derrière le pech -MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	SABATIER Valérie 402 Chemin du Bousquet – MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
PILOT André 17 Place du Sol-MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	ANDRIEU Gérard 466, chemin des Bordes- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
VIDAL Chantal 5, chemin de pentecôte- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	DANDINE Pascale 434 Chemin de Bieou - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
DELTOUR Jeanine 19 Avenue de Saint-Jean 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	FICAT Paul « Le rouzet » VALPRIONDE 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
VARENNES Nathalie 228 Chemin des vidals- VALPRIONDE 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	FERRÉ Gérard 996, chemin de Lalongagne -VALPRIONDE 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
DAVID Pierre 671 chemin de Fontenille » SAINTE-CROIX 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	LAGARD Francis « Gabaudel » SAINTE-CROIX 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
FOISSAC Michel 374 chemin du Bouyssou » LEBREIL 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	COMBES Stéphanie 590 Chemin du bouyssou » LEBREIL 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
BARRES Roland « Gas » BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	SOUQUES Bernard 629 chemin de Laspeyrières' BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

VIDAL Guy 68 Chemin de la Tuilerie- BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	DESEQUELLES Jean-Pierre 578 chemin de Fontenille SAINTE-CROIX 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
MORO Patrick 1931 Chemin de Labrugade- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	SACHE Cathy 1420 Chemin de Rouillac - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
BATAILLE Jean-Paul 121 chemin de gounille » - LEBREIL 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	DUVERNEUIL Frédéric 550 chemin de Lavade - SAINTE-CROIX 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
Propriétaire de bois /Forêts et domicilié hors de la Commune: SAURT Jean-Pierre « Bellevue » -SAINT-DAUNES 46800 BARGUELONNE EN QUERCY	Propriétaire de bois /Forêts et domicilié hors de la Commune: MOURGUES Pierre-Marie « Mondounet »- FARGUES 46800 PORTE DU QUERCY

**9/ DÉLIBÉRATION 2020/060 : CREATION DE SEPT EMPLOIS POUR UN BESOIN SAISONNIER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture prochaine des sites touristiques : la Tour et le Plan d'eau Saint-sernin

Sept agents devront donc être recrutés pour assurer le bon fonctionnement du service de ces deux sites.

Il propose donc, pour faire face à ce besoin saisonnier, de créer sept emplois à temps non complet d'adjoint technique territorial :

- \*un emploi du 1<sup>er</sup> au 31 Juillet à raison de .20 heures par semaine
- \*un emploi du 1<sup>er</sup> au 31 Juillet à raison de 26.5 heures par semaine
- \*un emploi du 1<sup>er</sup> au 31 Juillet à raison de 28.5 heures par semaine
- \*un emploi du 1<sup>er</sup> au 31 Août à raison de 16 heures par semaine
- \*un emploi du 1<sup>er</sup> au 31 Août à raison de 32 heures par semaine
- \*deux emplois du 1<sup>er</sup> au 31 Août à raison de 33.5 heures par semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE la création de ces sept emplois d'adjoint technique territorial pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1, indice : IB 350, IM 327.
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination des agents concernés.
- DECIDE qu'il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires selon les besoins du service et que ces heures leur seront rémunérées.
- DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2020

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

**10/ DÉLIBÉRATION 2020/061 : ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :*

- **D'INSTAURER** une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant une partie de l'état d'urgence sanitaire, du 24 mars au 10 Mai 2020 :

- Pour les services techniques, du fait d'avoir continué à assurer leur mission en présentiel, sans interruption et compte tenu des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection;
- Pour les services administratifs, du fait de la nécessité d'effectuer leurs fonctions en télétravail ou en présentiel, en assurant la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaires ;

Les agents ayant bénéficié d'autorisations spéciales d'absence ne bénéficieront pas de la prime.

Cette prime exceptionnelle est fixée à un montant maximum de 1000 euros et sera proratisée en fonction du temps de travail.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de Juillet 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- **D'AUTORISER** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

### **11/ DÉLIBÉRATION 2020/062 : MONTANTS DU FONDS DE CAISSE DES REGIES DE LA TOUR ET DU PLAN D'EAU**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Janvier 2016 créant une régie de recettes à la tour

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Janvier 2016 créant une régie de recettes au Plan d'eau

Il est nécessaire de fixer tous les ans le montant du fonds de caisse de ces 2 régies de recettes

Sur proposition de Monsieur le Maire, *et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **DECIDE** que le montant du fonds de caisse des régies de la Tour et du Plan d'eau sera déterminé tous les ans par arrêté du Maire.

Le Maire de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC et le Trésorier de CASTELNAU-MONTRATIER SAINTE ALAUZIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **12/ DÉLIBÉRATION 2020/063 : AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE MONTCUQ - RD4 ET D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE**

Dans le cadre de la 2ème tranche de l'opération « cœur de village » un aménagement de la traverse sur la RD 4 est prévu. La commune va réaliser ces travaux sous délégation de maîtrise d'ouvrage départementale.

Afin de définir les obligations respectives entre la Commune et le Département, il y a lieu d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de versement d'une participation financière.

D'autre part, il convient aussi d'établir une convention entre la Commune et le Département qui déterminera la répartition des charges d'entretien et d'exploitation liés aux aménagements de la RD4

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 2 conventions relatives à l'aménagement de la traverse de la RD4 avec le Département du Lot

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **13/ TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2021**

En vue de la constitution de la liste des jurés titulaires 2021, un tirage au sort de six personnes est effectué à partir de la liste électorale.

Ont été tirés au sort :

- Mme DURONDEAU Patricia,
- Mme DELOS épouse DUVERNEUIL Annette,
- M. CHEVALEYRIAS David,
- Mme PAGES Béatrice,
- M. ARBOU Mohamed,
- Mme DAVAL Isabelle.

**QUESTIONS DIVERSES** : Voir le procès verbal du secrétaire de séance.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ, le 30 Juin 2020

Le Maire,



Alain LALABARDE